

NUCLÉAIRE CHEF DE SITE NUCLÉAIRE

➤ En quoi consiste ce métier ?

Positionné sur le site, le chef de site nucléaire représente l'entreprise prestataire et à ce titre est l'interlocuteur privilégié du donneur d'ordre dont il/elle est le relais dans la mise en œuvre opérationnelle, la gestion et le suivi des prestations sur le site.

➤ Des missions variées et toujours dans l'action !

- Il/Elle a la responsabilité de la prestation sur le site ;
- Il/Elle veille à l'application des consignes générales et spécifiques du site ;
- Il/Elle participe à l'élaboration, à l'adaptation et à la mise à jour des consignes du site avec le donneur d'ordre ;
- Il/Elle est le garant de l'application des règles d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de ses équipes sur le site. A ce titre il/elle a la responsabilité du suivi de la dosimétrie individuelle et du suivi médical spécifique à cette activité ;
- Il/Elle veille à l'accomplissement des missions demandées dans le cadre et le respect des processus et des règles de gestion internes de son entreprise ;
- Il/Elle est responsable de l'organisation, la planification et la réalisation des actions de formation (initiales et recyclages) et mises à jour des connaissances requises pour l'ensemble des agents.
- Il/Elle s'assure de l'évaluation des connaissances ;
- Il/Elle apporte et propose des solutions correctives aux écarts constatés par le donneur d'ordre sur la prestation ;
- Il/Elle participe à la préparation et au déroulement des réunions qualité ;
- Il/Elle contribue à l'optimisation permanente de la sécurité sur le site en tenant compte des moyens dont il dispose ;
- Il/Elle participe au recrutement des agents ;
- Il/Elle planifie l'ensemble du personnel nécessaire à la prestation et transmet les éléments nécessaires à l'établissement de la paie ;
- Il/Elle peut participer à l'élaboration de la réponse technique à l'appel d'offres ;



Les conditions de recrutement

Il faut justifier d'une aptitude professionnelle initiale obligatoire comme par exemple le CQP APS, être majeur, avoir un casier judiciaire compatible avec l'exercice d'une activité privée de sécurité et être en possession d'une carte professionnelle.



**OBSERVATOIRE
DES MÉTIERS** de la
sécurité privée

➤ Des formations accessibles à tous

Différents niveaux d'études sont possibles pour exercer ce métier. Les CAP (ou équivalent), Mentions complémentaires ou Bacs pros représentent les diplômes de base. Avec un bac + 3 ou un bac + 5, on occupe directement un poste d'encadrement.

L'ensemble des formations initiales de l'ensemble des métiers de la sécurité privée comportent un tronc commun de 41 heures. Il permet d'acquérir des connaissances liées à l'environnement juridique de la sécurité privée (le livre VI du code de la sécurité intérieure, le code pénal, le respect des libertés publiques, la déontologie professionnelle), mais également aux comportements et actions que tous les agents de sécurité privée doivent maîtriser de manière uniforme (les premiers secours, les situations conflictuelles, la transmission des informations).



Romain,
Chef de site nucléaire

« Je travaille sur le site d'une très importante centrale nucléaire. Le site est très sensible et les consignes extrêmement strictes. Je dois m'assurer qu'elles soient parfaitement appliquées. »



11 032
entreprises



près de
175 000
salariés



près de
6 000
créations
d'emplois par an



6 000
CDI par an

➤ La sécurité privée, un secteur qui compte !

La sécurité privée a conscience du rôle qui est le sien au service de la collectivité. Depuis le 12 juillet 1983, il est de notoriété publique dans notre société que la sécurité privée concourt à la sécurité générale. Grandes surfaces, centre commerciaux, entreprises, événements festifs et culturels, aéroports ... les entreprises de sécurité privée interviennent au quotidien pour apporter leurs expertises et contribuer, aux côtés des forces publiques, à la sécurité des citoyens.

Depuis des années, la sécurité privée a engagé sa mutation. Sous le contrôle de l'État, la volonté de se professionnaliser et de se moraliser l'a conduite à des évolutions remarquables.



**OBSERVATOIRE
DES MÉTIERS** de la
sécurité privée